

Déclaration préalable des élus SNUDI-FO à la CAPD du 8 février 2008

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

● Cette CAPD se réunit après la grève du 24 janvier et nous souhaitons réaffirmer solennellement notre condamnation de la tentative de mettre en place un « service minimum d'accueil » dans les écoles, de remettre en cause le droit de grève des enseignants du premier degré.

Cette tentative d'opposer les parents aux enseignants, les enseignants aux personnels municipaux, les maires aux enseignants a échoué puisque peu de maires, dans notre département, moins de 5% dans tout le pays ont mis en œuvre le « service minimum » du ministre.

Que M. Darcos assure le minimum dû aux élèves en organisant le remplacement des maîtres absents ! Tous les jours, nous recevons des messages d'écoles nous informant d'absences, parfois d'une semaine, voire deux, non remplacées. Vous avez par exemple reçu plusieurs courriers de notre délégué syndical de la circonscription de Gardanne.

Que M. Darcos prenne les mesures qui s'imposent pour assurer les heures d'enseignement dues aux élèves, qu'il recrute les enseignants, qu'il crée les postes nécessaires au bon fonctionnement du service public d'enseignement !

Par ailleurs, si nous prenons acte du fait que tous les collègues sur la liste complémentaire vont être recrutés, nous souhaiterions néanmoins connaître l'état précis des postes actuellement vacants sur le département.

● Monsieur l'Inspecteur d'Académie, certains de votre volonté de respecter le droit syndical, nous souhaitons revenir sur la question des réunions d'information syndicale sur le temps de travail.

Alors que des IEN menacent les enseignants de retrait de salaire si une école était fermée, nous vous demandons de faire respecter ce droit.

Dans le premier degré, l'heure mensuelle d'information syndicale, se traduit par la possibilité pour chaque enseignant de participer à deux réunions de trois heures par an. La proposition de multiplier les réunions, au prétexte de ne pas fermer les écoles, appelle deux remarques de notre part :

- la continuité du service ne repose pas sur les individus mais sur l'administration, c'est pourquoi les dates des réunions définies par chaque syndicat sont communiqués à l'avance.

- La multiplication de réunions sur le même secteur, pour ne pas fermer les écoles multiplierait d'autant les perturbations dans ces écoles.

Ainsi, la façon la plus simple, la moins perturbatrice serait donc de continuer à permettre à chaque enseignant de participer aux deux réunions de son choix.

● **Plusieurs rapports sont rendus publics, rapport Attali, rapport de la commission Pochard ... le SNUDI-FO, avec la fédération FO de l'enseignement et notre confédération, dénonce les propositions de ces rapports, qui mettent en œuvre les objectifs affichés par le président de la république : réduire le nombre d'enseignants, remettre en cause leur statut de fonctionnaire d'état et atomiser l'Education Nationale en généralisant l'autonomie des établissements, développer les heures supplémentaires et le salaire au mérite..**

● **Depuis le 5 février, le relevé de conclusions établi entre le ministère et le SE-UNSA et le SGEN-CFDT est soumis aux autres syndicats.**

FO ne signera pas ce relevé de conclusions car non seulement il ne répond pas aux revendications de la profession mais il augmente l'annualisation d'une partie de nos obligations de services (on passe de 36 H à 108 H), menace la formation continue sur le temps de travail et l'existence même des RASED.

Son contenu confirme le bien fondé de notre refus de nous associer au protocole de discussion.

● **Par ailleurs, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous vous êtes adressé aux maires du département dans le cadre de ce que vous avez appelé la « concertation avec les acteurs du monde éducatif pour étudier une nouvelle organisation des enseignements et du temps scolaire ». Nous voudrions vous faire part de l'inquiétude des collègues, inquiétude que nous partageons, sur les conséquences de ce changement si chaque commune ou communauté de communes proposait sa propre organisation et rappeler notre attachement à l'indépendance pédagogique des enseignants et à la stricte séparation entre le scolaire et le péri-scolaire.**

● **Concernant la garde à vue d'un professeur du collège de Berlaimont, pour avoir giflé un élève qui l'avait insulté, nous considérons que cette poursuite est inacceptable, nous partageons l'émotion générale suscitée par cet événement, nous sommes solidaires de notre collègue et notre fédération a exigé auprès du ministère le retrait de toute poursuite et l'application de l'article 11 du statut en matière de protection des fonctionnaires.**

● **Pour terminer, nous tenons à réitérer notre opposition au logiciel base élèves, opposition partagée par d'autres organisations syndicales et associations de défense des droits de l'homme. Au niveau national, avec la confédération FO, nous demandons au ministère, l'abandon de l'expérimentation et l'arrêt de la généralisation.**

Au niveau départemental, nous protestons contre le fait que la « formation » soit rendue obligatoire pour les directeurs.

● **Enfin, nous demandons que soit abordée comme point divers, la question du bénéfice des 27 points de NBI pour les personnels exerçant en CLIS.**